

SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Des travaux d'assainissement bientôt dans la commune

Le conseil municipal de Saint-Antoine-du-Rocher s'est réuni le mardi 29 septembre sous la présidence de la maire, Claude Pain. Après l'approbation du compte rendu de la séance du 25 août, les élus ont délibéré sur les différents points à l'ordre du jour, notamment des travaux d'assainissement et des projets liés à l'environnement.

> **Assainissement.** L'entreprise Daguet a été choisie pour réaliser les travaux d'assainissement de la rue de la Serinière, pour un montant de 169.900 €. Le chantier doit démarrer le 19 octobre et une réunion publique sera organisée prochainement pour en informer les riverains. Par ailleurs, le rapport annuel sur la qualité du service d'assainissement (RPQS) a été présenté. Il indique que le réseau de la commune s'étend sur 16,2 km de canalisations et comprend neuf postes de relevage.

> **Éclairage du stade.** Dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique de la commune, l'éclairage actuel du stade sera remplacé par une technologie Led. Cette opération vise à réduire les consommations d'énergie et les coûts de fonctionnement. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Fédération française de football (FFF) au titre du fonds d'aide au football amateur (Fafa).

> **Atlas de la biodiversité.** Les élus ont approuvé la création d'un atlas de la biodiversité communale (ABC). Ce projet, conditionné à l'obtention d'une subvention au titre du Fonds vert, a pour but de mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité locale. Il permettra également de sensibiliser les habitants et d'intégrer ces enjeux dans les futurs projets communaux.

> **Opération cœur de village.** Le conseil a validé le choix de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du centre-bourg. Le montant de cette prestation s'élève à 49.980 € HT.

> **Plantation de haies.** La commune va poursuivre la plantation de haies près du complexe sportif. Cette action sera menée dans le cadre du dispositif « Sensibilis'haie », lancé en 2023 par la Fédération nationale des chasseurs, en partenariat avec l'école et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

> **Adressage.** Le déploiement de la fibre optique nécessite que chaque habitation dispose d'une adresse précise et normalisée. Le conseil a donc voté à la majorité (une abstention) la création d'une nouvelle voie : l'allée du Relais-de-chasse-du-Bois-Bigot.

> **Accès à la déchetterie.** La présentation d'un QR code personnel deviendra obligatoire pour accéder à la déchetterie. Un conseiller numérique de la Communauté de communes se tient à la disposition des usagers pour les accompagner dans cette démarche.

> **Agenda.** Plusieurs événements ont été annoncés pour les semaines à venir. L'inauguration du trail permanent aura lieu le samedi 10 octobre. Le Téléthon se tiendra les 4 et 5 décembre. Le marché de Noël est programmé pour le dimanche 13 décembre.